Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau de la Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information de l'Alimentation** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDPRAT/2018-115** **09/02/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/04/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Fiabilisation des établissements de la base de donnée nationale du domaine vétérinaire (SIGAL) dans le cadre de la mise en place de RESYTAL

Destinataires d'exécution
DAAF DD(CS)PP

Résumé : La reprise des usagers du domaine de la Santé Protection Animale dans le système d'information de l'alimentation de la DGAL nécessite de "Sirétiser" ou "Numagritiser" les établissements de SIGAL devant être repris au sein de RESYTAL. La présente note a pour objectif de présenter les actions à réaliser

I - Objectifs du chantier de fiabilisation de SIGAL

RESYTAL, le système d'information de la DGAL, a été déployé progressivement pour permettre la mise en service de l'inspection dans les domaines de la protection des végétaux au 1er janvier 2015 et de la Sécurité Sanitaire des Aliments en 2016. L'objectif de ce chantier est de finaliser le transfert de la gestion des usagers dans la brique USAGERS pour le domaine de la Sécurité et de la Protection Animale.
Cependant SIGAL va continuer à être utilisé au sein des services dans le cadre de la gestion des processus métiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une migration dans RESYTAL (surveillance et police sanitaire, PSPC, …).

Cette situation de co-existence, qui se fera sans double saisie pour les utilisateurs, implique une mise en cohérence des Usagers présents dans SIGAL avec ceux qui seront présents dans USAGERS RESYTAL. Cette coexistence se met en place en deux temps :

- Dans un premier temps, une opération de reprise des usagers présents au sein de SIGAL vers USAGERS est prévue afin d'initialiser la base USAGERS et d'éviter aux services de re-saisir ces informations.
- Dans un second temps, un flux de co-existence de USAGERS vers SIGAL permettra que chaque création/modification d'un usager au sein de USAGERS soit automatiquement répercutée dans SIGAL pour éviter également une double saisie. En effet, à compter de la mise en service des USAGERS, les établissements et les ateliers ne pourront plus être modifiés dans SIGAL et seront uniquement alimentés par ce flux de co-existence.

La phase de reprise nécessite une identification commune des établissements dans les deux bases soit par leur N° SIRET, soit par leur N° NUMAGRIT (identifiant des établissements non « Sirétisables »).

L'objectif du chantier de fiabilisation pour le domaine SPA de SIGAL consiste donc à adapter si besoin les établissements présentant une anomalie au niveau de leur identification ou au niveau de leurs ateliers.

L'échéance pour cette phase de fiabilisation est fixée au **28 avril 2018**.

II - Périmètre des établissements à fiabiliser

Les établissements à fiabiliser sont ceux qui ne sont pas actuellement dans USAGERS mais doivent faire partie de la reprise (les établissements SPA créés dans SIGAL depuis la reprise des établissements SSA ou SSA/SPA).

La reprise s'effectue à deux niveaux, celui de l'établissement et celui de l'atelier.

A - Les règles de reprise des établissements

Un établissement SIGAL, pour être repris dans USAGERS, doit répondre aux trois conditions suivantes :

- être **actif dans SIGAL** (pas de date de fermeture dans SIGAL),
- **disposer d'un SIRET ou d'un NUMAGRIT actif** en BDNU (pas de date de cessation en BDNU),
- avoir **au moins un atelier repris** (cf règles de reprise d'un atelier au point II.B).

B - Les règles de reprise des ateliers

De façon générale, les ateliers non archivés appartenant à un établissement repris seront repris dans USAGERS conformément aux règles de gestion définies par les bureaux métier de la SDSPA.

Toutefois, l'examen des données de SIGAL a mis en évidence l'obsolescence et l'imprécision de certaines informations. La reprise des ateliers concernés ne présente pas d'intérêt dans la gestion des usagers.

En conséquence, les ateliers dont la classe atelier est obsolète (cf liste en Annexe 1) ou définie comme « A CLASSER DSV », « A CLASSER GDS » ou « Basse cour particulière - recensement IA 2006 » ne seront pas repris, quels que soient les dossiers rattachés à ces ateliers.

C - Les établissements fiabilisés par la DGAL

En vue de faciliter le travail des services déconcentrés, certains établissements, qui ont vocation à être repris, bénéficieront d'un traitement spécifique pour qu'un NUMAGRIT ou SIRET leur soit attribué automatiquement par la DGAL. Il s'agit des établissements suivants :

- **Exploitations** : *la mise en qualité des données en BDNI (association « Numéro d'exploitation / Numéro d'établissement (SIRET ou NUMAGRIT) » et association « N° détenteur / Numéro d'entreprise (SIREN ou NUMAGRIN) ») débutée en mai 2014 (voir instruction DGAL/SDSPA/2014-380 du 16 mai 2014) sera terminée à la fin du premier trimestre 2018. Cette note est actuellement en cours de réactualisation.*
- L'association « Exploitation (n° EDE) / Etablissement (SIRET ou NUMAGRIT) » ainsi que la date d'effet, seront récupérés dans USAGERS par un nouveau flux BDNI-USAGERS.
- Chaque établissement SIGAL disposant d'un n° EDE sera repris uniquement s'il est associé à un SIRET ou un NUMAGRIT dans SIGAL. Les ateliers de ces établissements seront repris s'ils répondent aux règles de reprise des ateliers. Les opérations de mise en qualité de la BDNI sont actuellement réalisées par les EDE et les services. Ces travaux seront poursuivis par le BMOSIA à partir du mois d'avril pour assurer l'association des n° EDE aux SIRET ou NUMAGRIT définis en BDNI.

D - Hors champ de la fiabilisation

- les **vétérinaires individuels** (numéro d'ordre <500000) seront rapatriés dans USAGERS par le flux BDNU-USAGERS. Cette opération est à la charge du BMOSIA.

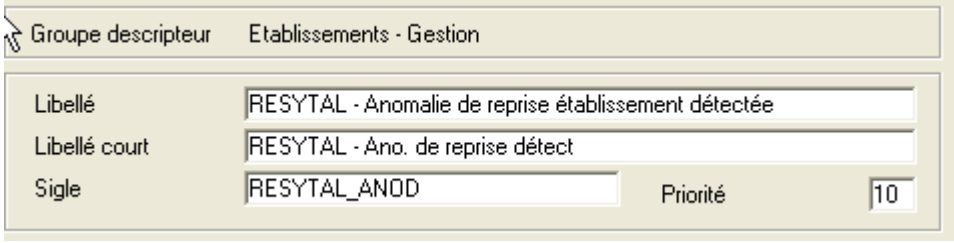
- les laboratoires agréés ne font pas parties du périmètre de cette note. La reprise de ces établissements est entièrement à la charge du BMOSIA.

III - Identification des établissements de SIGAL à mettre à jour

A - Identification par la DGAL

Tous les week-end, un traitement est exécuté sur la base SIGAL pour permettre d'identifier les établissements devant faire l'objet d'une fiabilisation pour être repris dans le référentiel USAGERS de RESYTAL.

Cette identification des établissements se fait sous la forme d'un descripteur créé spécifiquement à cet effet (groupe Etablissements – Gestion).



Ce descripteur peut prendre une des valeurs ci-dessous correspondant à des motifs de non reprise des établissements dans USAGERS. Les corrections à apporter sont indiquées au paragraphe IV - Travail à effectuer).

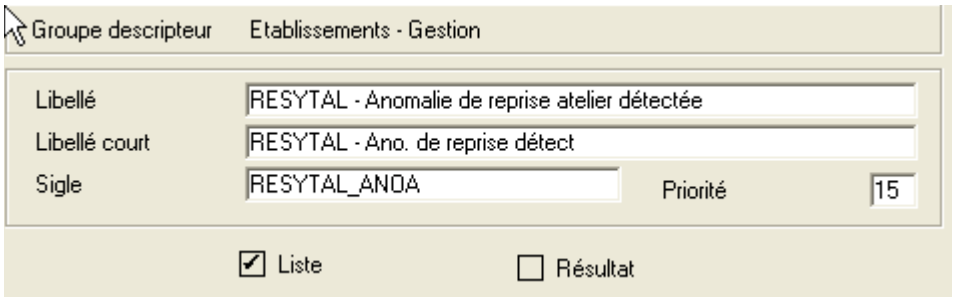
Tout établissement qui disposera de ce descripteur lors de l'opération de reprise des établissements et ateliers de SIGAL ne sera pas repris dans USAGERS, à l'exception des valeurs de priorité 4 (cf paragraphe IV).

Liste des valeurs de descripteur de RESYTAL - Anomalie de reprise établissement détectée (15 éléments)

Rang	Sigle	Libellé
10	ETA_ATE0_AU1	1-Avec SIRET ou NUMAGRIT avec autorisation mais sans atelier
20	ETA_ATE0_AU0	2-Avec SIRET ou NUMAGRIT, sans atelier et sans autorisation
30	BDNU_F_ATE0	3-SIRET ou NUMAGRIT fermé en BDNU avec atelier et/ou autorisation
40	BDNU_I_ATE1	4-SIRET ou NUMAGRIT inconnu en BDNU avec atel. et/ou autorisat.
50	BDNU_KO_ATEA	5-Sans SIRET ni NUMAGRIT, avec atelier et autorisation
60	BDNU_KO_ATE1	6-Sans SIRET ni NUMAGRIT, avec atelier et sans autorisation
70	BDNU_KO_AUT	7-Sans SIRET ni NUMAGRIT avec autorisation mais sans atelier
80	BDNU_KO	8-Sans SIRET ni NUMAGRIT ni autorisation ni atelier
90	SIR_NUM_ATE1	9-SIRET et NUMAGRIT défini conjointement avec atelier
100	ETA_VETO	10-Etablissement Vétérinaires (avec identifiant ORDRE)
~~110~~	~~ETA_LABO~~	~~11-Etablissement Laboratoires agréés~~
120	ETA_NAPI	12-Etablissement Apiculteurs
130	ETA_EDE	13-Etablissement EDE
~~140~~	~~ETA_COM~~	~~14-Etablissement Commune~~
~~150~~	~~ETA_EXCLU~~	~~15-Etablissement avec uniquement des ateliers non repris~~

Un autre descripteur lié aux ateliers permet d'identifier les ateliers :

- liés à une classe atelier obsolète (cf § III.B)
- n'ayant aucun dossier (pas d'autorisation, d'intervention, de bovins).



Liste des valeurs de descripteur de RESYTAL - Anomalie de reprise atelier détectée (2 éléments)

Rang	Sigle	Libellé
10	ATE_KO	1-Atelier non repris dans RESYTAL
20	ATE_0_DOS	2-Atelier sans dossier dans SIGAL

La 1ère valeur permet aux services déconcentrés d'identifier les ateliers à corriger éventuellement en vue d'une reprise RESYTAL.
La 2ème valeur donne une vision des ateliers définis dans SIGAL mais pour lesquels la question de l'opportunité de reprise dans RESYTAL doit se poser. Si la reprise est confirmée, aucune action n'est nécessaire si l'établissement dispose d'un identifiant SIRET ou NUMAGRIT. Sinon, l'atelier peut être fermé (voir supprimé) dans SIGAL ou marqué comme n'étant pas à reprendre à l'aide du descripteur ci-dessous.

B - Descripteur spécifique à disposition des services déconcentrés

Un autre descripteur « RESYTAL - Décision » est mis à la disposition des services déconcentrés. Il doit être utilisé dans les situations suivantes uniquement :

- « Anomalie confirmée » : utilisée pour marquer les établissements qui auront été vérifiés. L'utilisation de cette valeur indique que l'établissement a été vérifié mais que l'anomalie n'est volontairement pas corrigée, avec pour conséquence la non-reprise de l'établissement dans USAGERS.
- « Incohérence INSEE/BDNU détectée » : utilisée pour indiquer qu'une incohérence entre les données de l'INSEE et de la BDNU a été détectée. Le BMOSIA expertisera l'incohérence en relation avec l'assistance BDNU.
  Cette valeur doit être utilisée dans les cas où le SIRET existe bien à l'INSEE mais n'est pas présent en BDNU.
  Attention à ne pas confondre la BDNU et l'onglet BDNU de SIGAL : pour rappel, ce dernier affiche uniquement les usagers BDNU qui ont un code NAF dans la liste positive ou un abonnement SIGAL_DGAL

  L'expertise des établissements sur lesquels cette valeur a été saisie a mis en évidence deux cas où ce descripteur est utilisé de façon incorrecte :
  - 1er cas : Il s'agit d'**établissements non abonnés SIGAL_DGAL mais bien présents en BDNU.** Il ne s'agit donc pas, pour ces cas, d'incohérence entre l'INSEE et la BDNU. La correction consiste à créer un abonnement sur l'entreprise SIREN de l'établissement concerné. Toutefois, pour simplifier le travail des services déconcentrés, un abonnement SIGAL_DGAL a été demandé pour tous les établissements concernés et disposant d'un SIRET.
  - 2ème cas : **l'établissement est clos en BDNU et effectivement clos à l'INSEE.** Il ne s'agit donc pas d'une incohérence entre SIGAL et l'onglet BDNU de SIGAL. La correction consiste donc à archiver le SIRET existant et à saisir le SIRET de l'établissement ouvert.
- « Incohérence BDNU/SIGAL détectée » : utilisée pour indiquer qu'une incohérence entre les données de la BDNU et celles mises à disposition dans SIGAL dans l'onglet BDNU a été détectée. Le BMOSIA expertisera l'incohérence en relation avec l'assistance BDNU.

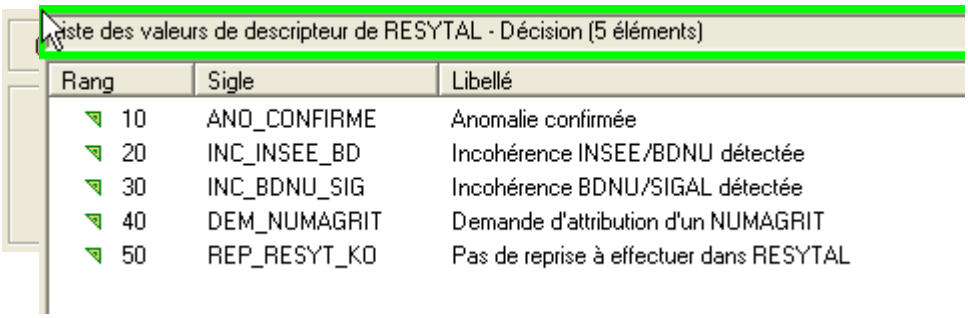
  L'expertise des établissements sur lesquels cette valeur a été saisie a mis en évidence les mêmes utilisations incorrectes que celles décrites dans l'anomalie précédente (pas d'abonnement ou établissement clos)

- « Demande d'attribution d'un NUMAGRIT » : utilisée pour indiquer que cet établissement doit faire l'objet de l'attribution d'un identifiant NUMAGRIT par une procédure spéciale de « numagritisation » en masse prévue juste avant la reprise des données pour RESYTAL

  Compte tenu des délais nécessaires à la réalisation de la numagritisation en masse, la valeur de ce descripteur ne sera plus utilisable à compter du **14 avril 2018**. Concrètement, cela signifie que :
  - la **dernière opération** de numagritisation en masse sera réalisée la semaine **18** par extraction de la liste des établissements disposant de cette valeur de descripteur,
  - qu'à compter du 15 avril, chaque utilisateur créant un établissement dans SIGAL doit **systématiquement** lui affecter un SIRET ou un NUMAGRIT ou plus simplement le créer via le module BDNU

- « Pas de reprise à effectuer dans RESYTAL » : utilisée pour indiquer que cet établissement ou atelier (selon le niveau sur lequel est porté le descripteur) ne doit pas faire l'objet d'une reprise dans RESYTAL.

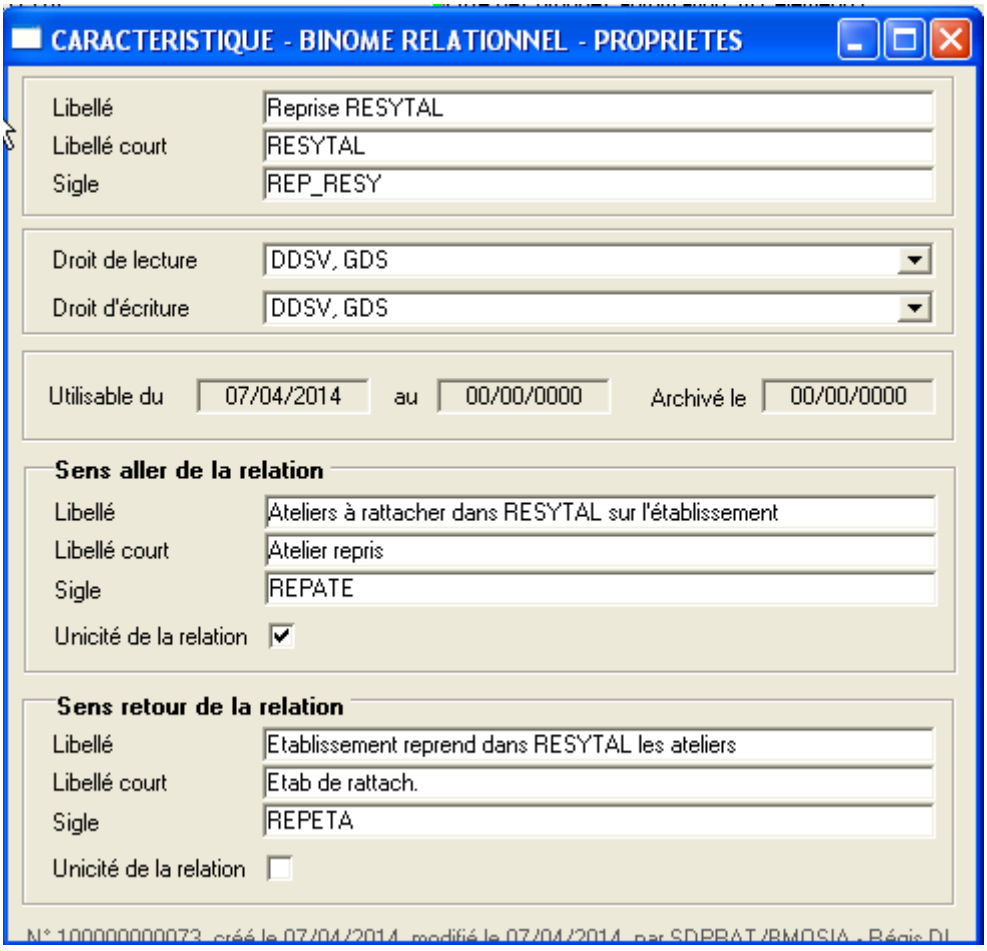
L'usage de ce descripteur est facultatif.



C - Relation permettant de fusionner des établissements (REPATE)

Une nouvelle relation a été mise à disposition des services déconcentrés. Elle permet d'indiquer que les ateliers d'un établissement présent dans SIGAL, sans SIRET, ni NUMAGRIT, doivent être repris avec l'établissement cible de la relation disposant déjà de l'identifiant SIRET ou NUMAGRIT.

Si cette relation est définie au niveau de l'établissement , tous les ateliers de l'établissement (respectant les règles de reprise RESYTAL) seront repris dans RESYTAL. Cette relation peut également être portée uniquement sur un atelier si c'est un atelier spécifique qui doit être repris.



D - Reprise des relations fonctionnelles

Les relations seront reprises dans USAGERS uniquement si elles figurent dans l'annexe 2. Elles seront posées en reprise au niveau de l'unité d'activité.

IV - Travail à effectuer

Le tableau ci-dessous préconise les actions à effectuer en fonction du motif de non reprise dans USAGERS (indiqué par la valeur du descripteur).

Un ordre de priorité de traitement a également été indiqué à titre d'information (1ère colonne du tableau ci-dessous).

En résumé :

- les valeurs de descripteurs de priorité 1 concernent les **établissements** qui sont **identifiés (c'est à dire disposant d'un N° SIRET ou d'un N° NUMAGRIT)** mais pour lesquels un problème a été détecté soit sur l'identifiant de l'établissement, soit sur les ateliers de cet établissement.
- les valeurs de descripteurs de priorité 2 concernent les **établissements non-identifiés** mais **disposant d'un atelier et/ou d'une autorisation**.
- la valeur de descripteur de priorité 3 concerne les **établissements non-identifiés** et **sans atelier**.
- les valeurs de descripteurs de priorité 4 concernent les établissements qui feront l'objet d'un traitement spécifique et pour lesquels **aucune correction** n'est demandée aux services déconcentrés.

Prio.	Libellé valeur du descripteur	Précisions sur la valeur	Action à effectuer
1	1-Avec SIRET ou NUMAGRIT avec autorisation mais sans atelier	Concerne les établissements identifiés par un SIRET ou un NUMAGRIT disposant d'une autorisation et qui n'ont aucun atelier à reprendre dans RESYTAL **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements ayant au moins un atelier non archivé seront repris dans USAGERS	Vérifier si l'établissement doit faire l'objet d'une reprise. Si oui, lui créer au moins un atelier éligible à la reprise (cf annexe 1).
1	2-Avec SIRET ou NUMAGRIT, sans atelier et sans autorisation	Concerne les établissements identifiés par un SIRET ou un NUMAGRIT mais n'ayant aucun atelier ni autorisation. **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements ayant au moins un atelier non archivé seront repris dans USAGERS	Vérifier si l'établissement doit faire l'objet d'une reprise. Si oui, lui créer au moins un atelier éligible à la reprise (cf annexe 1).
1	3-SIRET ou NUMAGRIT fermé en BDNU avec atelier et/ou autorisation	Concerne les établissements qui ont un identifiant SIRET ou NUMAGRIT fermé en BDNU et ayant au moins un atelier à reprendre dans RESYTAL et/ou une autorisation. **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements actifs en BDNU seront repris dans USAGERS	L'établissement doit être fermé dans SIGAL ou le SIRET/NUMAGRIT est incorrect et il faut le modifier et lui créer un atelier s'il n'en a pas. Si une incohérence entre les données INSEE et BDNU est constatée, vous devez utiliser le descripteur prévu à cet effet.

Prio.	Libellé valeur du descripteur	Précisions sur la valeur	Action à effectuer
1	4-SIRET ou NUMAGRIT inconnu en BDNU avec atelier et/ou autorisation	Concerne les établissements qui ont un identifiant SIRET ou NUMAGRIT inconnu dans le module BDNU de SIGAL et ayant au moins un atelier à reprendre dans RESYTAL et/ou une autorisation. **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements actifs en BDNU seront repris dans USAGERS	Vérifier si le SIRET/NUMAGRIT existe et est ouvert en BDNU et qu'il existe un abonnement SIGAL_DGAL sur le SIREN/NUMAGRIN. Si OUI, utiliser le descripteur RESYTAL-DECISION avec la valeur 'Incohérence BDNU/SIGAL détectée' Si NON, Mettre à jour l'abonnement en BDNU ou L'établissement doit être fermé dans SIGAL ou le SIRET/NUMAGRIT est incorrect et il faut le modifier et lui créer un atelier s'il n'en a pas.
1	5-Sans SIRET ni NUMAGRIT, avec atelier et autorisation	Concerne les établissements qui n'ont pas d'identifiant SIRET ou NUMAGRIT mais ayant au moins un atelier à reprendre dans RESYTAL avec autorisation **Règle de reprise RESYTAL** :Seuls les établissements ayant un identifiant SIRET ou NUMAGRIT seront repris dans USAGERS.	Il faut attribuer un SIRET ou un NUMAGRIT à l'établissement dans SIGAL ou fermer l'établissement
2	6-Sans SIRET ni NUMAGRIT, avec atelier et sans autorisation	Concerne les établissements qui n'ont pas d'identifiant SIRET ou NUMAGRIT mais ayant au moins un atelier à reprendre dans RESYTAL sans autorisation **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements ayant un identifiant SIRET ou NUMAGRIT seront repris dans USAGERS.	Il faut attribuer un SIRET ou un NUMAGRIT à l'établissement dans SIGAL ou fermer l'établissement
2	7-Sans SIRET ni NUMAGRIT avec autorisation mais sans atelier	Concerne les établissements qui n'ont pas d'identifiant SIRET ou NUMAGRIT et qui ont au moins une autorisation mais n'ont pas d'atelier à reprendre dans RESYTAL **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements ayant d'une part, un identifiant SIRET ou NUMAGRIT et d'autre part, au moins un atelier non archivé, seront repris dans USAGERS	Vérifier si l'établissement doit faire l'objet d'une reprise. ➨Si oui, définir un SIRET ou un NUMAGRIT et lui créer un atelier. ➨Si non, fermer l'établissement
3	8-Sans SIRET ni NUMAGRIT ni autorisation ni atelier	Concerne les établissements qui n'ont pas d'identifiant SIRET ou NUMAGRIT et qui n'ont ni atelier à reprendre dans RESYTAL, ni autorisation. **Règle de reprise RESYTAL** : Seuls les établissements ayant d'une part, un identifiant SIRET ou NUMAGRIT et d'autre part, au moins un atelier non archivé, seront repris dans USAGERS	Vérifier si l'établissement doit faire l'objet d'une reprise. ➨Si oui, définir un SIRET ou un NUMAGRIT et lui créer un atelier éligible à la reprise (cf annexe 1).. ➨Si non, fermer l'établissement

Prio.	Libellé valeur du descripteur	Précisions sur la valeur	Action à effectuer
3	9-SIRET et NUMAGRIT défini conjointement avec atelier	Concerne les établissements qui ont un identifiant SIRET **ET** un identifiant NUMAGRITet ayant au moins un atelier à reprendre dans RESYTAL **Règle de reprise RESYTAL** : Un établissement doit posséder un seul identifiant (SIRET ou NUMAGRIT).	Vous devez archiver l'identifiant non approprié et éventuellement créer un 2ème établissement en lui attribuant un des 2 identifiants. Si l'anomalie n'est pas corrigée, RESYTAL reprendra uniquement le SIRET et ne reprendra pas les ateliers spécifiquement lié au NUMAGRIT.
4	10-Établissement Vétérinaire	Concerne tous les établissements ayant un identifiant CSOV	**Pas de correctif demandé.** **=> cf. précisions au paragraphe II C**
4	13-Établissement EDE	Concerne tous les établissements ayant un identifiant EDE	**Pas de correctif demandé.** **=> cf. précisions au paragraphe II C**

Lors de la ré-exécution hebdomadaire de la procédure, les établissements ayant fait l'objet d'une correction auront le descripteur 'RESYTAL - Anomalie de reprise établissement détectée' soit supprimé s'il n'y a plus d'anomalies, soit affecté d'une nouvelle valeur si une autre anomalie est détectée. De même, la présence du descripteur « RESYTAL - Décision » renseigné (quelque soit la valeur) entraîne la suppression du descripteur 'RESYTAL - Anomalie de reprise établissement détectée'.

Pour rappel, SIGAL offre la possibilité de faire des extractions sous Excel ou Calc des établissements à partir des valeurs de descripteurs définis.

V - Documents de mise en qualité

Un ensemble de documents d'information sont mis à votre disposition dans l'espace documentaire du portail RESYTAL dans la sous-catégorie Qualité des données → Services déconcentrés à l'adresse suivante :

https://alim.agriculture.gouv.fr:443/sial-portail/portail/espaceDocumentaire/rubrique/128/link.rest



VI - Tableau de bord de suivi

Un tableau de bord de suivi sera mis en ligne à l'issue de chaque traitement hebdomadaire afin de vous permettre de suivre l'état de la base usagers SIGAL au regard de ces exigences de fiabilisation.

Ce tableau de bord est consultable sur l'espace documentaire du portail RESYTAL dans la sous-catégorie Qualité des données → Migration SPA → Chantier de fiabilisation à l'adresse suivante :

https://alim.agriculture.gouv.fr:443/sial-portail/portail/espaceDocumentaire/article/194/link.rest

VII - Mise en œuvre

Ce dispositif est opérationnel en environnement de production depuis **le 22 janvier 2018**. Si vous avez des remarques et/ou suggestions à faire, nous vous invitons à les faire connaître à votre COSIR qui se chargera de les transmettre au BMOSIA.

VIII - Assistance utilisateur

Les modalités d'assistance aux utilisateurs sont identiques à celles existantes actuellement sur SIGAL, le COSIR de votre région restant votre interlocuteur privilégié.

Le Directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
C.V.O

Loïc EVAIN

Annexe 1 : Liste des classes ateliers reprises et non reprises (au 07/02/2018)

SIGAL		RESYTAL-USAGERS	
Code Classe atelier	**Libellé classe atelier**	**Code Type d'activité de reprise**	**Libellé Type d'activité de reprise**
ACT_CHSS_L	Action de chasse - Lot de chasse	Non repris	
ANL_LB_PBC	Analyse de laboratoire - Autre laboratoire public	Non repris	
ANL_LB_PRV	Analyse de laboratoire - Laboratoire privé	Non repris	
ANL_LB_VTR	Analyse de laboratoire - Laboratoire d'analyses vétérinaires	Non repris	
BIODIESEL	Biodiesel	F_CORPS_GRAS	Manipulation de corps gras
C_EAM_EL	Escargot - Amont - Atelier d'élevage	C_P_ESC	Production d'escargots
D_CHAS_OIS	Animaux de loisirs - Détention d'oiseaux pour la chasse	Non repris	
D_CTR_ED	Centre d'éducation canine	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_DRMD_LA	Dressage au mordant - Centre de dressage canin	L_EDUC_CH	Dressage de chien
D_DSP	Dispensaire	Non repris	
D_ELV_ATR	Elevage d'animaux domestiques autres que les animaux de rente	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_ENT_AXD	Entretien animaux compagnie espèce domestique - Personne physique	Non repris	
D_EXPO_EXP	Animaux de loisirs et compagnie - Hall d'exposition, de concours	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_ID_TAT	Identification des chiens par tatouage - Personne physique	L_TATOU_CH	Identification des chiens par tatouage
D_MEUT_AXD	Détention meute de chiens - Personne physique	Non repris	
D_SAP_EQCL	Animaux de loisirs et compagnie - Club hippique ou	E_PREQ	Élevage d’équin

	manège		
D_SAP_FOUR	Animaux de loisirs et compagnie - Fourrière	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_SAP_REFG	Animaux de loisirs et compagnie - Refuge	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_SAP_TOIL	Animaux de loisirs et compagnie - Atelier de toilettage	Non repris	
D_TRS_AAT	Pension, garde, transit d'animaux autres que animaux de rente	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
D_VT_COM	Vente à titre commercial d'animaux autres que animaux de rente	L_PROF_ANXD	Activité professionnelle en lien avec des animaux de compagnie
DST_AL_MED	Distribution aliments médicament-Distributeur aliments médicament	M_FAB_ALIMM	Fabrication/distribution d’aliments médicamenteux
DST_GR_MDV	Pharmacie vétérinaire - Distribution en gros	Non repris	
E_EL_UNEL	Elevage - Fournisseur d'animaux utilisés à des fins scientifiques	X_ELV_ANX_FS	Élevage/Fourniture/Importation d’animaux à des fins scientifiques
E_UT_ANLB	Expé. animale - Utilisation d'animaux à des fins scientifiques	X_UTIL_ANX	Utilisation d’animaux à des fins scientifiques
EL_NPR_AXN	Elevage non professionnel d'animaux d'espèces non domestiques	E_ELV_ANXND	Élevage d'animaux d’espèces non domestiques
EL_PF_AXND	Elevage professionnel d'animaux d'espèces non domestiques	E_ELV_ANXND	Élevage d'animaux d’espèces non domestiques
ELV_AX_FR	Elevage d'animaux à fourrure	E_ELV_ANXFO	Élevage d’animaux à fourrure
ENT_AXND	Entretien d'animaux d'espèces non domestiques - Personne physique	L_ENTR_ANXND	Entretien des animaux non domestiques
EQ_ACT_SPE	Activité spécifique relevant d'un enregistrement	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_BIO_COM	Conversion en biogaz ou compost	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_COLLECT	Centre de collecte - Article 18	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_ENTR_PD	Entreposage de produits dérivés	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_ENTR_SP	Entreposage et manipulation de sous-produits animaux	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés

EQ_FAB_ENG	Fabrication d'engrais ou d'amendements organiques	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_INC_COM	Incinération, co-incinération ou combustion	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_TRANSFO	Transformation de sous-produits animaux	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EQ_UTILISA	Utilisateurs (Articles 16, 17 et 18)	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
EXPH_DMCAN	Exercice pharmacie vétérinaire-Dom prof-Utilisation anticancéreux	M_EXERCI_VET	Exercice vétérinaire
EXPH_DMPF	Exercice pharmacie vétérinaire-Domicile professionnel vétérinaire	M_EXERCI_VET	Exercice vétérinaire
EXPH_GRELD	Exercice pharmacie vétérinaire-Groupment éleveur-Dépôt secondaire	M_PHARMA_VET	Exercice pharmacie vétérinaire
EXPH_GRPEL	Exercice pharmacie vétérinaire-Groupement éleveur-Local pharmacie	M_PHARMA_VET	Exercice pharmacie vétérinaire
EXPH_PHOFF	Exercice de la pharmacie vétérinaire - Pharmacie d'officine	M_PHARMA_VET	Exercice pharmacie vétérinaire
EXPH_PP	Exercice pharmacie vétérinaire-Responsable pharmacie vétérinaire	M_EXERCI_VET	Exercice vétérinaire
F_HAR_AC	Production porcine-Hors Animaux de Rente-Animaux de compagnie	E_PRSU	Élevage de porcins
F_HAR_LE	Production porcine-Hors Animaux de Rente-Lieu d'exposition	E_PRSU	Élevage de porcins
F_HAR_LR	Production porcine-Hors Animaux de Rente-Laboratoire Recherche	E_PRSU	Élevage de porcins
F_HCH_EQU	Equarrissage - Dépôt et traitement de cadavres animaux	S_OPER_SPAN	Opérateurs de SPAN ou Produits dérivés
F_HCH_FAN	Hors consommation humaine - Aval - Stockage de farines animales	Non repris	
F_IA_CLCT	Reproduction animale - Equipe de collecte et/ou production embryo	E_REPRO_CLCT	Reproduction animale – Equipe de collecte et/ou de production d’embryon
F_IA_PC	Production porcine - IA - Atelier indifférencié	E_PRSU	Élevage de porcins
F_IA_PCAPR	Production porcine-IA-Centre de Collecte	E_PRSU	Élevage de porcins
F_IA_STCK	Reproduction animale - Centre de stockage de sperme	E_REPRO_STCK	Reproduction animale – Centre de stockage de sperme

F_L_FRDIND	Production de dinde - Sélection - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_ATERDI	Production de dinde - Multiplication - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_ATERPC	Production porcine - Multiplication - Atelier naissage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_ATERPI	Production de pintade - Multiplication - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_ATPCPS	Production porcine - Multiplication - Atelier d'engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_CAIL	Production de caille d'élevage - Atelier de reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_FRDIND	Production de dinde - Multiplication - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_FRPINT	Production de pintade - Multiplication - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_FRPL	Production de palmipède - Multip. - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_NAIENG	Production porcine-Multiplication -Atelier naissage engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_NAIPE	Production porcine - Multiplication -Atelier naissage postsevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_OEFRPO	Production d'oeufs -Poule- Multiplication - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_OERPPO	Production d'oeufs - Poule - Multiplication - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_PCPE	Production porcine - Multiplication - Atelier de post-sevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_PEENG	Production porcine-Multiplication-Atelier postsevrage engraisseme	E_PRSU	Élevage de porcins
F_M_RGPL	Production de gibier à plumes - Atelier de reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_RPL	Production de palmipède - Multiplication - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_VATERP	Production de viande - Poule - Multiplication - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_M_VFRPOU	Production de viande - Poule - Multiplic. de futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_NEG_AANX	Opérateur commercial animal autre - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_BV	Opérateur commercial bovin - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_CRND	Opérateur commercial carnivore domestique - Local	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux

	administratif		
F_NEG_CRTC	Opérateur commercial crustacé - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_EQ	Opérateur commercial equin - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_MLSQ	Opérateur commercial mollusque - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_PC	Opérateur commercial porcin - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_PSSN	Opérateur commercial poisson - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_PTRU	Opérateur commercial ovin/caprin - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_NEG_VOL	Opérateur commercial volaille - Local administratif	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_P_BISON	Production de bison	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_BMANAD	Production bovine - Manades et ganaderias	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_BVAL	Production bovine - Atelier allaitant	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_BVENG	Production bovine - Atelier d'engraissement en bâtiment	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_BVHERB	Production bovine - Atelier d'engraissement à l'herbe	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_BVL	Production bovine - Atelier laitier	E_PRBV	Élevage de bovin
F_P_CERV	Production de cervidés - Atelier indifférencié	E_PRGG	Elevage de gros gibier à poil
F_P_COUV	Production de gibier à plumes - Couvoir de gibiers à plumes	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_CPALL	Production caprine - Viande - Atelier de chèvre allaitante	E_PRCA	Élevage de caprins
F_P_CPDIV	Production caprine - Lait/viande - Atelier indifférencié	E_PRCA	Élevage de caprins
F_P_CPENG	Production caprine - Viande - Atelier de cabris à l'engrais	E_PRCA	Élevage de caprins
F_P_CPVDIV	Production caprine - Viande - Atelier indifférencié	E_PRCA	Élevage de caprins
F_P_CVCAIL	Production de caille d'élevage - Couvoir de cailles	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_CVDIND	Production de dindes - Couvoir de dindes	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles

F_P_CVGALM	Production de Gallus - Couvoir Gallus mixte chair et ponte	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_CVGALP	Production de Gallus - Couvoir Gallus filière ponte	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_CVPINT	Production de pintades - Couvoir de pintades	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_CVPOUL	Production de Gallus - Couvoir Gallus filière chair	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_ELVCRU	Produit de la pêche - Amont - Elevage de crustacé	E_PRCR	Élevage de crustacés
F_P_ELVMOL	Produit de la pêche - Amont - Elevage de mollusque	E_PRMO	Élevage de mollusque
F_P_ELVPOI	Produit de la pêche - Amont - Elevage de poisson	E_PRPS	Elevage piscicole
F_P_EQREP	Lieu de détention équin	E_PREQ	Élevage d’équin
F_P_GAV	Production de palmipède gras - Atelier de gavage	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_GRAEL	Production de palmipède gras - Atelier d'élevage	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_GRGIB	Production de gros gibier - Atelier d'élevage	E_PRGG	Elevage de gros gibier à poil
F_P_LTCPDV	Production caprine - Lait - Atelier indifférencié	E_PRCA	Élevage de caprins
F_P_LTOVDV	Production ovine - Lait - Atelier laitier indifférencié	E_PROV	Élevage d’ovin
F_P_NAIENG	Production porcine - Production - Atelier naissage-engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_NAIPE	Production porcine - Production - Atelier naissage postsevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_NAISCR	Produit de la pêche - Amont - Naissage de crustacé	E_PRCR	Élevage de crustacés
F_P_NAISMO	Produit de la pêche - Amont - Naissage de mollusque	E_PRMO	Élevage de mollusque
F_P_NAISPO	Produit de la pêche - Amont - Naissage de poisson	E_PRPS	Elevage piscicole
F_P_NEGCRU	Produit de la pêche - Amont - Négoce de crustacé	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_P_NEGMOL	Produit de la pêche - Amont - Négoce de mollusque	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_P_NEGPOI	Produit de la pêche - Amont - Négoce de poisson	E_OPCOM_ANX	Opérateur commercial d’animaux
F_P_OEFEMB	Productions d'oeufs - Atelier incubation strict d'oeuf embryonné	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_OEFPPO	Production d'oeufs - Poule - Atelier de futures pondeuses	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_OEFRPO	Production d'oeufs - Poule - Race pure - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles

F_P_OEPOUL	Production d'oeufs - Poule - Atelier de pondeuses	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_OVIALL	Production ovine - Viande - Atelier de brebis allaitante	E_PROV	Élevage d’ovin
F_P_OVIDIV	Production ovine - Lait/viande - Atelier indifférencié	E_PROV	Élevage d’ovin
F_P_OVIENG	Production ovine - Viande - Atelier d'agneau à l'engrais	E_PROV	Élevage d’ovin
F_P_PALM	Production de palmipèdes - Couvoir de palmipèdes	E_COUV_VOL	Couvoir de volailles
F_P_PCBDNI	Production porcine - BDNI	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_PCCTRQ	Production porcine-IA-Station de quarantaine	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_PCENG	Production porcine - Production - Atelier d'engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_PCNAIS	Production porcine - Production - Atelier naissage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_PCPE	Production porcine - Production - Atelier de post-sevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_PEENG	Production porcine - Production-Atelier postsevrage engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_POULDV	Production de volailles - Basse cour indifférenciée	E_BCOUR	Basse-cour volailles
F_P_PREGAV	Production de palmipède gras - Atelier de prégavage	E_PRVO	Élevage de volailles
F_P_SANGL	Production de sangliers - Atelier Sanglier	E_PRSU	Élevage de porcins
F_P_SERECR	Produit de la pêche - Amont - Sélection-Reproduction de crustacé	E_PRCR	Élevage de crustacés
F_P_SEREMO	Produit de la pêche - Amont - Sélection-Reproduction de mollusque	E_PRMO	Élevage de mollusque
F_P_SEREPO	Produit de la pêche - Amont - Sélection-Reproduction de poisson	E_PRPS	Elevage piscicole
F_P_VB_CML	Production de camélidés - Atelier indifférencié	E_PRCM	Élevage de camélidé
F_P_VB_LAM	Production de lamas - Atelier indifférencié	E_PRCM	Élevage de camélidé
F_P_VOVDIV	Production ovine - Viande - Atelier indifférencié	E_PROV	Élevage d’ovin
F_P_VVLEP	Production de viande - Lapin - Atelier indifférencié (reprise)	E_PRLA	Élevage de lapin
F_PG_OERPP	Production d'oeufs - Poule - Race pure - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_PG_VFRPO	Production de viande - Poule - Race pure - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles

F_PG_VRPOU	Production de viande - Poule - Race pure - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_RAS_BVAB	Production bovine - Rassemblement - Salle d'attente abattoir	Non repris	
F_RAS_BVAL	Rassemblement bovins - Centre de rassemblement	E_RASS_ANX	Centre de rassemblement
F_RAS_BVCC	Production bovine - Rassemblement - Foires et concours	E_FOI_CONC	Foire et concours
F_RAS_BVMA	Rassemblement bovins - Marché à bestiaux	E_MARCH_BES	Marché à bestiaux
F_RAS_BVTS	Production bovine - Rassemblement - Lieux d'estive et d'hivernage	E_EST_ANXREN	Centre de transhumance / estive
F_RAS_CONC	Production animale - Rassemblement - Foires et concours	E_FOI_CONC	Foire et concours
F_RAS_EQ	Rassemblement équins - Centre de rassemblement	E_RASS_ANX	Centre de rassemblement
F_RAS_EQMA	Rassemblement équins - Marché à bestiaux	E_MARCH_BES	Marché à bestiaux
F_RAS_OCCR	Rassemblement ovins/caprins - Centre de rassemblement	E_RASS_ANX	Centre de rassemblement
F_RAS_OCMA	Rassemblement ovins/caprins - Marché à bestiaux	E_MARCH_BES	Marché à bestiaux
F_RAS_OVES	Production ovine - Rassemblement - Lieux d'estive et d'hivernage	E_EST_ANXREN	Centre de transhumance / estive
F_RAS_PC	Rassemblement porcins - Centre de rassemblement	E_RASS_ANX	Centre de rassemblement
F_RAS_PCMA	Rassemblement porcins - Marché à bestiaux	E_MARCH_BES	Marché à bestiaux
F_RAS_PRAB	Production ovine/caprine - Rassemblement - Salle d'attente abatt.	Non repris	
F_RAS_PRES	Production ovine/caprine - Lieu d'estive, d'hivernage	E_EST_ANXREN	Centre de transhumance / estive
F_RAS_TSH	Production animale - Rassemblement - Lieux d'estive, d'hivernage	E_EST_ANXREN	Centre de transhumance / estive
F_RAS_VOL	Rassemblement volailles - Centre de rassemblement	E_RASS_ANX	Centre de rassemblement
F_S_ATERDI	Production de dinde - Sélection - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_ATERPC	Production porcine - Sélection - Atelier naissage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_ATERPI	Production de pintade - Sélection - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles

F_S_BVVR	Production bovine - Sélection - Atelier de veaux	E_PRBV	Élevage de bovin
F_S_CPDIV	Production caprine - Sélection - Atelier indifférencié	E_PRCA	Élevage de caprins
F_S_CPPEP	Production caprine - Sélection - Pépinière	E_PRCA	Élevage de caprins
F_S_ENG	Production porcine - Sélection - Atelier d'engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_FRPINT	Production de pintade - Sélection - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_NAIENG	Production porcine - Sélection - Atelier naissage engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_NAIPE	Production porcine - Sélection - Atelier naissage post sevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_OEFRPO	Production d'oeufs - Poule - Sélection - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_OERPPO	Production d'oeufs - Poule - Sélection - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_OVIDIV	Production ovine - Sélection - Atelier indifférencié	E_PROV	Élevage d’ovin
F_S_OVPEPI	Production ovine - Sélection - Pépinière	E_PROV	Élevage d’ovin
F_S_PEENG	Production porcine - Sélection -Atelier postsevrage engraissement	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_PS	Production porcine - Sélection - Atelier de post-sevrage	E_PRSU	Élevage de porcins
F_S_RPL	Production de palmipède - Sélection - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_VATERP	Production de viande - Poule - Sélection - Reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_S_VFRPOU	Production de viande - Poule - Sélection - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_SL_FRPL	Production de palmipède - Sélec. - Futurs reproducteurs	E_PRVO	Élevage de volailles
F_TR_CNTN	Container bétailler pour le transport d'animaux vertébrés vivants	E_TRANS_MOY	Moyen de transport des animaux vivants
F_TR_CONV	Convoyage d'animaux vivants - Personne physique	E_CONVOY_ANX	Convoyage d'animaux vivants
F_TR_NTAVV	Navire de transport d'animaux vertébrés vivants	E_TRANS_MOY	Moyen de transport des animaux vivants
F_TR_PCTA	Poste de contrôle pour les transports d'animaux	E_TRAN_ARRET	Points d’arrêt / centre de transit pour animaux
F_TR_TAVV	Transport d'animaux vertébrés vivants	E_TRANS_ANX	Transport d’animaux vertébrés vivants
F_TR_VTAVV	Véhicule de transport d'animaux vertébrés vivants	E_TRANS_MOY	Moyen de transport des animaux vivants

F_VC_ELPP	Production de volailles-Elevage poulet de chair-Personne physique	Non repris	
F_VV_VOLCH	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair	E_PRVO	Élevage de volailles
FAB_AG_OL	Fabricant d'acide gras par oléochimie	F_CORPS_GRAS	Manipulation de corps gras
FAB_AL_AFA	Fabrication d'aliments pour animaux familiers	F_FAB_ALIMA	Fabrication d’aliments pour animaux
FAB_AL_AR	Fabrication d'aliments pour animaux de rente	F_FAB_ALIMA	Fabrication d’aliments pour animaux
FAB_AL_FRM	Fabrication aliment pour anx à la ferme et usage exclusif élevage	F_FAB_ALIMA	Fabrication d’aliments pour animaux
FAB_AL_MED	Fabrication aliments médicamenteux - Usine de fabrication	M_FAB_ALIMM	Fabrication/distribution d’aliments médicamenteux
INT_AL_AN	Intermédiaire d'aliments pour animaux	F_INTER_ALIM	Intermédiaire d'aliments pour animaux
LABSPE	Laboratoire - Service spécialisé	Non repris	
LT_CHSS_AD	Action de chasse - Adjudicataire de lots chasse	Non repris	
MEL_GRAISS	Mélangeur de graisses	F_CORPS_GRAS	Manipulation de corps gras
MLG_MB_AL	Mélangeur mobile d'aliments pour animaux	F_FAB_ALIMA	Fabrication d’aliments pour animaux
PR_MB_AXND	Présentation au public mobile d'animaux d'espèces non domestiques	L_PRES_ANXND	Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
PR_PUB_FX	Présentation au public fixe d'animaux d'espèces non domestiques	L_PRES_ANXND	Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
PRD_MTI_AL	Production de matières premières autres que produits primaires	F_FAB_ALIMA	Fabrication d’aliments pour animaux
PRGINSP	DDSV - Programmation des inspections	Non repris	
PRP_AL_MED	Préparation à la ferme aliment médicament-Exploitation agricole	M_FAB_ALIMM	Fabrication/distribution d’aliments médicamenteux
RAF_HUI_VG	Raffineur d'huile végétale	F_CORPS_GRAS	Manipulation de corps gras

SOINS_FS	Soins aux animaux de la faune sauvage	L_SOIN_ANXND	Soin aux animaux d'espèces non domestiques
SPR01	SPR01 - Traçabilité des animaux vivants	Non repris	
SPR18_ALER	SPR18 - Réception des non-conformités	Non repris	
ST_D_ALIM	Stockage sous douane d'aliments pour animaux	Non repris	
SVTAT_LCDM	Suivi technique des ateliers - Local administratif	Non repris	
TERR_COM	Territoire de la commune	Non repris	
TR_ALIM	Transport d'aliments pour animaux	F_TRANS_ALIM	Transport d'aliments pour animaux
TRT_AXND	Transit d'animaux d'espèces non domestiques	L_TRAN_ANXND	Transit d'animaux d'espèces non domestiques
VNT_AXND	Vente d'animaux d'espèces non domestiques	L_VENTE_ANX	Vente d'animaux d'espèces non domestiques

Annexe 2 : Liste des binômes relationnels repris (au 07/02/2018)

NB : les binômes relationnels non repris sont :

- soit archivés à la demande des bureaux techniques de la DGAL,
- soit maintenus dans SIGAL

A pour responsable aliments médicamenteux
A pour responsable de la pharmacie du groupement
A pour responsable du suivi du PSE
Héberge des bovins en commun avec
Est capacitaire pour
est convoyeur pour le compte de
Est fournisseur aliments médicamenteux
Est fourrière de la commune
Est fournisseur d'animaux de laboratoire pour
Est prestataire de service pour
A pour équarrissage
est titulaire du certificat d'élevage de poulets de chair pour
est suivi par l'organisation de production
A pour centre d'insémination
Est intégrateur / propriétaire des animaux de
Est intégrateur / propriétaire des animaux de
Est intégrateur / propriétaire des animaux de
Livre des denrées à
Fréquente marché alimentaire
Fréquente le centre de rassemblement ou le marché à bétail
Livre des sous-produits animaux à
Utilise les locaux de